



Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire

Rue Saint-Martin 26
1014 Lausanne

A qui de droit

Réf. : OFPC/BGS

Lausanne, le 21 décembre 2023

ATTESTATION

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire atteste que

Nikola Tisma, né le 26 mars 1997

fonctionne en qualité **d'expert** aux procédures de qualification de la profession


« constructeur d'installations de ventilation CFC »

Depuis la session d'examens 2023.

Cette activité est rémunérée par l'Etat de Vaud.

La présente attestation a été établie à la demande de l'intéressé.

Bernard Grigis


Chef de pôle
Office de la formation
professionnelle et continue